

L'homicide conjugal : Les témoins nous interpellent

À l'échelle nationale : Que savons-nous?

Selon *La violence familiale au Canada : un profil statistique (2009)* publié par Statistique Canada, le taux d'homicide conjugal a diminué au Canada au cours des 30 dernières années. Néanmoins, ce type de décès constitue encore 16 % des homicides élucidés. À l'échelle nationale, presque quatre fois plus de femmes que d'hommes sont mortes aux mains d'un conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

Les témoins silencieuses du Nouveau-Brunswick nous interpellent : que nous disent-elles?

Bien que chaque cas soit différent, ces femmes ont de nombreux facteurs en commun. Nous avons étudié les cas néo-brunswickois remontant à 1990 en fouillant les archives journalistiques, en examinant la jurisprudence et les dossiers judiciaires et en obtenant d'autres renseignements pertinents. Nous avons examiné plusieurs facteurs de risque afin de déterminer si certaines similitudes pourraient contribuer à la conception de stratégies de sensibilisation du public et de prévention. En date de mars 2012, il y avait 40 cas confirmés de femmes décédées à la suite d'actes de violence conjugale. Deux autres cas sont présentement devant les tribunaux et quatre cas récents de meurtre-suicide n'ont pas encore été confirmés. Parmi les victimes se trouvent des enfants, une mère et un petit ami.

Les témoins silencieuses au Nouveau-Brunswick nous ont appris que¹ :

- **Le foyer n'est pas un endroit sécuritaire** : Près de 90 % des meurtres de Néo-Brunswickoises ont eu lieu dans leur maison ou leur chalet, des endroits où on se sent normalement en sécurité. Une autre victime a été tuée dans le stationnement de son lieu de travail et une a été retrouvée dans la forêt.
- **La violence conjugale est partout, en milieu rural comme urbain** : Les témoins venaient de tous les coins de la province. Le Nouveau-Brunswick étant une province rurale, il n'est pas surprenant que la majorité des femmes tuées vivaient dans de petits villages et des régions rurales ayant une population de moins de 10 000 personnes.
- **N'importe qui peut être une victime; les femmes tuées provenaient de divers milieux** : Parmi les témoins silencieuses, il y avait des Anglophones, des Francophones, des immigrantes et des Autochtones. Leurs antécédents et leurs professions étaient variés : infirmières, traductrices, physiothérapeutes, travailleuses d'usine, commis de magasin et femmes au foyer.



- **Les armes à feu au foyer risquent d'être mortelles pour les femmes :** Bien que les victimes aient été battues, étranglées et poignardées, plus de la moitié des Néo-Brunswickoises ont été tuées par arme à feu, typiquement un fusil de chasse. À l'échelle nationale, les armes à feu sont associées à seulement 20 % environ des décès attribuables à la violence familiale. La plupart des meurtres-suicides au Nouveau-Brunswick impliquaient une arme à feu.
- **Mettre fin à la relation n'élimine pas le risque de violence :** Près de 35 % des femmes ont été tuées au moment de se séparer de leur partenaire ou par la suite. La séparation est un moment particulièrement dangereux pour les femmes. Selon Statistique Canada, même si plus de femmes sont assassinées par leur mari, le taux d'homicide est plus élevé après que la femme a mis un terme à la relation. À l'échelle nationale, près de la moitié des homicides commis par les ex-maris surviennent dans les deux premiers mois suivant la séparation et 80 % des meurtres commis par les ex-maris surviennent dans la première année de séparation.
- **De nombreuses femmes décident de rester dans une relation de violence :** Près des deux tiers des témoins silencieuses au Nouveau-Brunswick ont été tuées dans une relation dite « intacte », taux beaucoup plus élevé que la norme nationale. Ces femmes étaient nombreuses à avoir été victimes de violence au fil des ans et avaient quitté leur partenaire pendant de courtes périodes pour ensuite y retourner. Certaines se sentaient piégées par les obstacles d'une séparation, d'où la nécessité de se pencher sur la planification de la sécurité non seulement pour les femmes qui quittent une relation de violence, mais aussi pour celles qui restent.
- **La situation familiale pourrait entrer en jeu :** Environ les deux tiers des Néo-Brunswickoises ont été assassinées par un conjoint de fait, un ex-conjoint de fait ou un petit ami.
- **La plupart des victimes étaient d'âge moyen :** Même si Statistique Canada révèle que les femmes mariées âgées de moins de 25 ans sont beaucoup plus à risque d'être victimes de violence conjugale, surtout après une séparation, nous avons découvert que plus de 80 % des témoins silencieuses du Nouveau-Brunswick avaient entre 31 et 50 ans. Elles ont laissé dans le deuil des familles et une quarantaine d'enfants.
- **La drogue et l'alcool peuvent augmenter le risque de décès :** La consommation de drogue et d'alcool ne provoque pas nécessairement la violence familiale, mais elle peut en aggraver les conséquences. Selon les procès-verbaux de sentence, les trois quarts des agresseurs néo-brunswickois avaient les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues au moment du crime et 70 % avaient de sérieux problèmes de dépendance.
- **Les antécédents de violence conjugale, le dossier criminel et la maladie mentale sont des facteurs de risque :** Notre recherche semble indiquer que la plupart des Néo-Brunswickoises qui ont perdu la vie étaient aux prises avec la violence et l'abus dans leur relation. Les dossiers du tribunal décrivent souvent une relation perturbée, violente ou difficile. Certaines des femmes avaient passé du temps dans une maison de transition. Les dossiers judiciaires montrent également que bon nombre des meurtriers avaient un casier judiciaire.
- **De nombreux meurtriers n'assument pas leur crime :** Bon nombre des meurtriers accusent leur femme ou d'autres personnes d'avoir provoqué le meurtre. La majorité d'entre eux ont avoué être jaloux ou fâchés qu'elle ait mis fin à la relation ou bouleversés qu'elle les ait défiés au cours d'une dispute. Les tribunaux ont cependant rejeté la provocation comme argument de défense.

¹ La recherche et l'analyse des cas des témoins silencieuses et l'élaboration de ce document d'information ont été dirigées par Deborah Doherty, Ph.D., directrice générale du Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick, qui remercie les étudiantes en droit et les autres personnes qui ont contribué à la compilation des données. Cette analyse ne se veut pas une étude scientifique. Par ailleurs, étant donné le petit nombre de cas, les pourcentages peuvent changer radicalement avec l'ajout de nouveaux cas. Malgré tout, cette analyse aura permis de dégager de nombreux facteurs communs.